BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1086

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

301 099 651 RCS Lille-Métropole.
FICHORGA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 243918.43 EUR.
Adresse : route d Ennetières, 59175 Templemars.
Précédent propriétaire : 390 372 605 RCS Lille-Métropole. **PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS.**
301 099 651 RCS Lille-Métropole. **FICHORGA.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : FICHORGA Société par Actions Simplifiée au capital de 243.918,43 Euros TEMPLEMARS (59175) Route d'Ennetières 301.099.651 R. C. S. LILLE METROPOLE PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 40.000 Euros TEMPLEMARS (59175) Zone Industrielle Route d'Ennetières 390.372.605 R. C. S. LILLE METROPOLE AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS S. A. S. U. PAR FICHORGA S. A. S. Aux termes d'un acte ssp en date à TEMPLEMARS (Nord) du 19.05.2020, les Sociétés FICHORGA et PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS ont établi un projet de fusion par absorption de la Société PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS par la Société FICHORGA. I. Evaluation de l'actif et du passif de PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS dont la transmission à FICHORGA est prévue : - montant de l'actif : 5.341.160 Euros - montant du passif : 2.137.397 Euros. 2. Augmentation du capital de FICHORGA, société absorbante : FICHORGA, société absorbante, détenant la totalité des actions de PARTICIPATIONS MANAGEMENT SERVICES PMS, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et, de même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du boni de fusion : 1.028.763 Euros. 4. Effet rétroactif de la fusion : 01.01.2020. 5. Dépôt du projet de fusion :19.05.2020 au greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE pour l'ensemble des sociétés participantes..